

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 9 juin 2010

Délibération N°2010-06-02



Nombre de Délégués :

En Exercice : 22
Délégués présents : 10
Suppléants : 2
Pouvoirs : 3
Excusés : 6
Absents : 6
.....
Votes exprimés : 13

L'an deux mil dix, le neuf juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U., dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de Monsieur ALAIN POYRAULT.

DELEGUES PRESENTS :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Gilles PILLOUX, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBIOLLET, Madame Christine VIONNET
- **Délégués suppléants** : Monsieur Laurent FERAT (pouvoir de Monsieur Jean-Marc BOUCHET), Monsieur Alain CAMP (pouvoir de Monsieur Alain CHAMOSSET)

DELEGUE(S) EXCUSE(S) :

- **Délégués titulaires** : Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Jean-Marc BOUCHET (pouvoir à Monsieur Laurent FERAT), Monsieur Xavier BRAND (pouvoir à Monsieur Alain POYRAULT), Monsieur Alain CHAMOSSET (pouvoir à Monsieur Alain CAMP), Madame Malika MORPAIN, Monsieur Gilles PECCI

DELEGUE(S) ABSENT(S) : Monsieur Christian BOVET, Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Jean-Yves PICHOLLET, Monsieur Louis REY

Monsieur Jean-Louis VIDAL est désigné par le Comité Syndical en qualité de Secrétaire de séance.

Présence de Monsieur Roger VIONNET, Maire de Vanzy.

OBJET : AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE PISCICOLE-HABITAT

VU le nouveau code des marchés publics,

CONSIDERANT que le mode de passation est une procédure adaptée,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 21/05/2010 avec mise en ligne sur le site internet du SMECRU www.rivieres-usses.com et sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-publics.info>, puis parution web sur le BOAMP le 22/05/2010 (Id : 10 108758),

CONSIDERANT que 2 plis ont été réceptionnés dans les temps,

CONSIDERANT la proposition de la CAO réunie le 9 juin 2010, ainsi que l'avis du Président,

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à notifier et signer le marché public suivant :

MARCHE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE BASE €
Etude PISCICOLE HABITAT Bassin versant des Usses et affluents Référence : 2010-05-1	ASCONIT Consultants	29.290€ HT, soit 35 030,84€ TTC

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Régional Rhône Alpes et le Conseil Général de Haute-Savoie pour ces opérations,

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2010.

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Alain POYRAULT

